USMA
Union Syndicale
des Magistrats Administratifs

Quel est votre projet pour la juridiction administrative ?

Madame la candidate, Monsieur le candidat,
Vous avez obtenu 500 parrainages pour concourir à l'élection présidentielle et nous vous en félicitons.
L'Union Syndicale des Magistrats Administratifs (USMA)est une organisation syndicale représentant l'ensemble des magistrats administratifs. Apolitique, l'USMA a pour ambition de défendre et promouvoir la carrière et les conditions de travail des membres du corps, l'intérêt de leurs fonctions et, plus généralement, la qualité de la justice rendue. Fidèle à sa ligne d'origine, l'USMA décline ses revendications, actions et réflexions autour de l'idée que nous sommes des magistrats administratifs dans un ordre juridictionnel spécifique et non des fonctionnaires investis de missions juridictionnelles.

Dans le cadre de l'élection présidentielle, nous souhaitons en savoir plus sur votre projet concernant la juridiction administrative.
Notre souhait est d'obtenir un nombre de réponses suffisant avant le 30 mars 2022, pour les diffuser, sans modifications, auprès des magistrats administratifs et les publier sur notre site internet. Nous vous remercions par avance de partager vos idées.

1°) Aujourd'hui la juridiction administrative n'est pas garantie dans la Constitution mais seulement dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel, ce qui permet notamment au pouvoir exécutif d'en modifier le statut en recourant aux ordonnances. Une fois élu et ou élue envisagez-vous de proposer son inscription dans le bloc de constitutionnalité avec renvoi à une loi organique ?

2°) Contrairement à leurs homologues judiciaires et financiers, et la plupart des juges européens, les juges administratifs ne portent pas de robe et ne prêtent pas serment. Comptez-vous remédier à cette situation ?

3°) La réforme de la haute fonction publique a déstabilisé l'organisation des juridictions et la carrière des magistrats administratifs en imposant une double mobilité à l'extérieur du corps. Souhaitez-vous maintenir cette situation ou accepteriez-vous de revenir partiellement sur cette réforme en permettant qu'au moins une de ces mobilités puisse être géographique (autre tribunal ou cour) ?

4°) La juridiction administrative a vu augmenter de façon constante le nombre de recours ces dernières années sans accroissement corrélatif du nombre de magistrats. Quelles sont vos solutions pour remédier à la situation et permettre aux magistrats

d'exercer leur fonction de manière sereine dans le respect des délais de jugement légaux et aux requérants d'obtenir une décision de justice dans un délai raisonnable ?

5°) De façon générale, pensez-vous qu'il y a un affaiblissement de l'Etat de droit en France et en Europe ou au contraire une amélioration ? Et quelles sont les mesures immédiates que vous envisager pour renforcer l'indépendance des juges administratifs ?

6°) Avez-vous d'autres propositions en lien avec la justice administrative ?

L'USMA vous remercie du temps consacré à répondre à nos interrogations sur ces sujets essentiels pour nous mais également pour nos concitoyens.